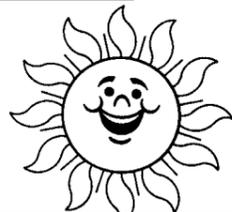




CAP SUR GISCOS



Le mot du maire

Mars 2014 ... Mars 2015

La volonté de la nouvelle municipalité de restreindre volontairement les dépenses d'investissements, a permis de dégager pour l'année 2014 un excédent relativement confortable. Cette politique qui a été le fil conducteur des années 2013 et 2014 va nous permettre de mettre en œuvre des travaux indispensables pour l'avenir et de financer, malgré une baisse sensible des dotations de l'État, plusieurs axes.

L'École

Les rythmes scolaires (TAP) pour les 36 semaines complètes, le transport du mercredi après-midi vers le CLSH de Captieux.

Les Investissements

- Réparation des chéneaux de la maison des sociétés
- Changement des ouvertures en double isolation P V C de certains logements communaux
- Mise aux normes de l'alarme incendie de la salle des fêtes
- Éclairage public
- Voirie
- Achat de matériel de fauchage

Ces travaux seront financés à la fois par la Commune et des subventions provenant en majeure partie du Département.

Le patrimoine Communal se doit, malgré ces temps de crise, d'être préservé et entretenu.

C'est aussi une de nos missions.

J.P. Capes

Le conseil municipal vous souhaite de bonnes vacances.



Sommaire :

- Le mot du maire.
- La CDC
- Résumé du budget de la commune.
- La vie de Félix Arnaudin (la suite)
- Nos associations.
- Le coin du cuistot.
- Carnaval, Voyage scolaire, Kermesse
- Repas des anciens
- Infos divers de nos villages et « le saviez-vous ».
- Des nouveautés dans notre village et parole du voyageur.
- Renseignements utiles et le coup de gueule.

Quelques informations sur la Communauté De Communes du Bazadais :

La Communauté de Communes (CdC) du Bazadais est issue de la fusion des CdC de Captieux – Grignols et du Bazadais au 1^{er} janvier 2014. La commune de Lados a rejoint la CdC au 1^{er} janvier 2015.

Elle est constituée de 31 communes pour un peu plus de 15 000 habitants avec Bazas comme ville-centre. Elle s'inscrit dans la démarche d'élaboration du SCoT du Sud – Gironde et 6 de ses communes font partie du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (dont Giscos).

PLUi et SCOT des acronymes employés dans notre précédent numéro de « CAP sur Giscos » signifient Plan Local Urbanisme Intercommunal et Schéma de Cohérence Territoriale.

Le PLUi : La CdC du Bazadais souhaite se construire un projet commun par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Cette démarche doit permettre de définir un projet de territoire, co-construit avec et entre les communes de la CdC et aboutir à un espace de vie cohérent et solidaire. En effet, la vie locale s'affranchissant des limites communales, l'échelle communautaire est la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

Le SCOT concerne 185 communes, 8 CdC (CdC du Targonnais, CdC du Sauveterrois, CdC du Réolais en sud gironde, CdC des Coteaux de Garonne, CdC des Coteaux Macariens, CdC du Canton de Podensac, CdC du Sud Gironde et CdC du Bazadais) soit environ 120 000 habitants et s'étend sur 250 000 Ha. C'est un document d'urbanisme de planification intercommunale, son objectif est l'organisation du développement et de l'aménagement du territoire (en termes de Démographie, Habitat, Économie, Environnement, Déplacement, Agriculture, Services et Équipement) à l'échelle de plusieurs CdC (communautés de communes). C'est un projet de territoire à l'échelle 2035.

Les missions et actions de la Communauté de communes du Bazadais :

Elles sont nombreuses, nous ne citerons que celles nous concernant de près ou de loin.

Elle est chargée de la gestion

- de l'accueil périscolaire à Lerm et Musset
- Du centre de loisirs du mercredi après midi (CLSH) de Captieux
- Des aides à domicile
- De la voirie : Entretien des routes mais aussi des bas côtés et de la signalisation
- Des ordures ménagères et de la déchetterie de Lerm et Musset
- Maison de santé de Grignols

Synthèses comptes rendus séances

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Comptes réels de la commune pour l'année 2014

Budget communal:

Section de fonctionnement:	excédent	138 386,21€
Section d'investissement:	déficit	61 345,87€
Résultat de la clôture:		77 040,34€

Budget CCAS:

Section de fonctionnement

Résultat de la clôture: excédent 1134,34 €

Qualité de l'eau:

Comme tous les ans, nous avons reçu le rapport de la Lyonnaise des Eaux concernant la qualité de l'eau. Comme vous le savez, notre eau dépasse légèrement la quantité de fluor autorisée. Jusqu'à maintenant, nous obtenions une dérogation des autorités pour la fourniture de l'eau aux élèves pour le restaurant scolaire. Cette année, n'ayant pas obtenu cette dérogation, nous fournissons de l'eau en bouteilles aux élèves de l'école.

Nous portons votre attention sur le fait qu'il est recommandé aux enfants de moins de 12 ans de ne pas consommer cette eau de façon permanente.

De même, si vous alternez avec une eau minérale ou de source, vérifiez que celle-ci ne contienne pas de fluor.



Organisation de fêtes privées:

Pour toute fête nocturne organisée dans le village, vous êtes priés de vous faire connaître en mairie mais aussi de prévenir votre voisinage le plus proche.



Felix Arnaudin (1844-1921)

Connaissez-vous Félix Arnaudin? (SUITE)

L'architecture Landaise traditionnelle, au travers des clichés photographiques de F. Arnaudin

De 1874 à la fin des années 1910, Felix Arnaudin a accumulé près de 3000 clichés photographiques sur tous les aspects de la vie et des paysages de la Haute Lande. C'est à partir de ce fond documentaire que nous avons tenté d'analyser l'architecture typique de notre région. Ce n'est donc pas une analyse technique des bâtiments mais plutôt une description inspirée de l'observation de photographies prises sur le vif à une époque où ces constructions n'étaient pas mises en scène ou rénovées

pour le plaisir de villégiature champêtre, mais étaient utilisées pour vivre et travailler.

D'abord l'Aïrial, qui correspond à cet espace entourant la maison d'habitation, a connu différentes façons de s'organiser. Aujourd'hui nous considérons l'Aïrial comme une surface peu arborée pour isoler les bâtiments lors des possibles incendies. C'est à vrai dire une vision tout à fait erronée des faits historiques. Car jusqu'à l'avènement de la forêt de pins (à peu près 1860-1870), l'Aïrial était le seul endroit de la lande avec une densité d'arbres importante ; des chênes pour la construction, avec parfois des vergers constituant un complément alimentaire et de revenus dans le cas de vente de fruits sur les marchés avoisinants. Ensuite l'Aïrial ne recevait pas que l'habitation principale, mais tous les bâtiments et annexes nécessaires au fonctionnement de la ferme. Nous y trouvons des granges à foin, des abris pour les outils et les charrettes, des ateliers de réparation avec ou sans forge, le four à pain, la porcherie, le poulailler, la maison des brassiers (pour loger en saison de foin et de moisson des travailleurs sans terre), parfois aussi l'habitation du métayer.

Tout autour nous trouvons, outre le verger, un potager, des prairies pour les animaux nombreux à l'époque et des parcelles de culture pour les céréales. L'espace était donc très encombré de bâtisses souvent en bois, parfois couvertes de chaume ou de tuiles canal en terre cuite. Mais au fil du temps, ces constructions fragiles, abandonnées, se sont effondrées ; l'abandon de l'activité agricole et l'arrivée de nouveaux propriétaires ont peu à peu conduit à la démolition des structures restantes. De sorte que l'Aïrial dans les années 1970-1980 ne possédait guère que les seuls bâtiments en dur ; le plus souvent l'habitation principale, parfois la métairie et une porcherie ou **un four à bois**. L'airial s'est donc dépouillé au fil des années de son urbanisation relativement dense. L'exploitation des terres s'est aussi interrompue, la nature a alors repris sa place. Un espace enherbé et quelques chênes en font ce que nous considérons actuellement



Maison de Felix Arnaudin à Labouheyre

Détail de l'estandad de la ferme de Marquèze



comme un arial typique. Qui n'a cependant rien de typique au regard du passé proche et de son histoire plus lointaine. Vision très résidentielle d'une structure originelle, fermière et donc utilitaire.

Voyons ensuite la maison landaise, qui correspond en fait à l'habitation principale. Sa présentation dépend de la zone des landes considérée. La Haute Lande, lande intérieure, débute non loin de Dax jusqu'aux limites de la Gironde; au

voisinage du Gers se sont les Petites Landes. Pour la Haute Lande, la maison est construite à pan de bois avec remplissage de torchis ou de brique, le tout recouvert de chaux; donnant au bâtiment une couleur blanche. Ainsi les rénovations récentes ou le bois est teinté en sombre et les briquettes apparentes sont une adaptation plus esthétique que respectueuse de la réalité historique. L'entrée, percée des principales ouvertures de la maison, est exposée Est ou Sud-Est pour se protéger du mauvais temps venant de l'ouest. La façade principale présente une avancée ouverte, couverte par la toiture qui s'appelle « l'Estantat ou Emban ». Il occupe toute la longueur de la façade avec parfois un escalier sur le coté; parfois il est limité par une petite pièce à gauche ou à droite de la façade qui en diminue la surface. Enfin, l'emban peut être fermé sur l'extérieur par une barrière basse équipée d'un petit portillon. La charpente visible est constituée de bois court, dont certains sont courbes donnant un caractère esthétique remarquable au bâtiment. C'est ce que l'on retrouve sur l'habitation principale de la ferme de Marquèze (photos ci-dessus). Les maisons carrées ou rectangles ont des toits peu pentus avec une surface importante à deux ou trois pentes (sur l'arrière). L'intérieur est très simple : le sol est simplement constitué de terre battue ou de carreaux de terre cuite posés sur sable et chaux à même la terre; une pièce principale et sa cheminée constitue l'endroit de rencontre, des repas et des menus travaux des longues soirées. On trouve également des chambres adjacentes (4-6), sans couloir d'accès, une souillarde et un débarras avec accès vers l'extérieur. Parfois, un local était réservé pour quelques bêtes, souvent les vaches, avec des ouvertures donnant sur la pièce principale. L'étage, qui n'était pas systématiquement présent dans toutes les constructions, servait soit pour le foin, soit comme habitation d'appoint (si la hauteur du faitage le permettait) pour le fils de famille, sa femme et ses enfants. Les fenêtres ne possédaient que des volets de bois ouverts lors des beaux jours et restant systématiquement clos durant toute la mauvaise saison.

Ces constructions font partie de notre patrimoine; nous avons la chance d'avoir autour de nous un environnement rural authentique et ancré dans l'histoire. Notre devoir, peut être le moins difficile à accomplir, est de l'entretenir pour permettre aux générations suivantes d'en garder la trace et de perpétuer ces traditions. Car pour chaque bâtiment qui disparaît c'est aussi un peu de l'histoire de notre pays qui s'éteint.



N.V.

A suivre.....

Des nouvelles de nos associations.

L'association de Tennis de Giscos est à nouveau en activité.

Tennis:

Lors de l'assemblée Générale du 16 janvier un nouveau bureau a été élu : Sébastien RIOT, président, Fabienne BARBOT, trésorière et Maxime BEAUREGARD, secrétaire. Les formalités administratives sont terminées et l'association est prête à recevoir les demandes d'adhésion.



Un adhérent peut utiliser le court avec un invité.
Contacter pour toute demande le: 05 56 25 42 60

Cotisation annuelle (Année civile)	2015
Résident	10€
Non résident à Giscos	15€
Moins de 16 ans (Si parent adhérent)	Gratuit
Caution de la clé	8€

Tout in Coulou:

Un grand merci à ceux venus encourager les artistes de notre petite association, animée par Mme Brigitte Lalès. En effet, « Tout in coulou » fêtait ses 8 ans et pour cela nous avons organisé une belle exposition de notre travail, les 6 et 7 juin 2015. merci également à Captieux pour le prêt des grilles pour accrocher nos tableaux et au comité des fêtes de Giscos pour la sono. Les cours reprendront début octobre 2015. Pour tous renseignements contacter Brigitte « Maddy » au 06 24 51 00 02 ou en mairie. B.L.

@mail: tout.in.coulou@gmail.com

L'ACCA s'est réunie le 30 Mai pour l'assemblée générale annuelle.

A l'ordre du jour, la présentation des bilans moral et financier ainsi que l'élection du tiers sortant. Le bureau propose de coopter Mr BARBOT Jean Louis qui remplacera notre regretté Jean Pierre CAMADESCASSE qui nous a quitté cette année.

L'assemblée a validé la proposition du bureau et a élu Mr MUSSOTTE Jean Michel comme remplaçant de Mr LARCHET démissionnaire.

Pour cette année, le plan de chasse est de 35 chevreuils et de 3 cerfs. Nous invitons tous les chasseurs à venir nous rejoindre pour réaliser ce plan de chasse qui est une obligation.

Le bureau a proposé l'achat d'un gyrobroyeur pour l'aménagement des chemins, outil qui sera prêté à la commune si besoin comme précédemment le chambre froide.

Après concertation du bureau, la nouvelle composition est : ROUX Jacques Président, BIREPINTE YVES vice président, LATRILLE Francis secrétaire, GAUDON Stéphane Trésorier, Mussotte Sophie secrétaire adjointe, BARBOT Jean Louis trésorier adjoint, LARCHER Jérôme, NADEAU Yves et MUSSOTTE Jean Michel responsable du pavillon de chasse.

S.G.



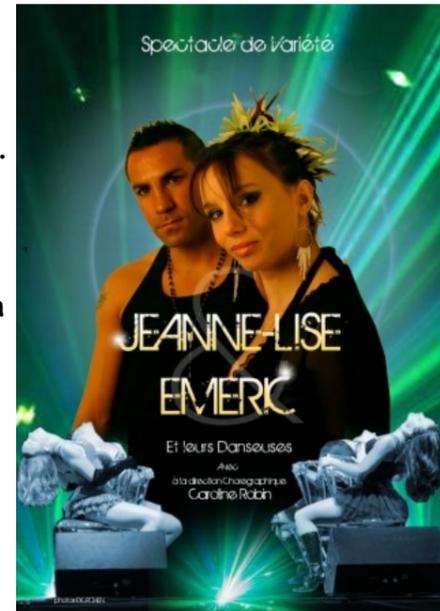
ACCA

Comité des fêtes:

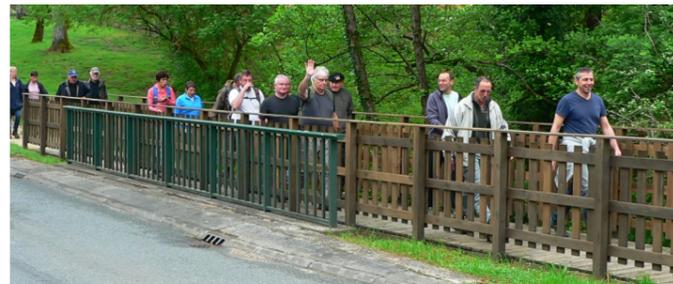
Fête du 1er mai: Le loto du vendredi soir a réuni pas moins de 170 personnes dans une ambiance bon enfant tout le long de la soirée.

Le concours de pétanque, le samedi après midi, a rassemblé 29 doublettes, qui se sont disputées la victoire finalement remportée par l'équipe de J.L. Bourdessoul.

Samedi soir 80 convives ont profité d'un diner-spectacle-dansant animé par « Les feux de la rampe » à partir de 21h. Le talent d'Emeric et de Jeanne Lise, les chanteurs et la beauté des danseuses ont fait écarquiller bien des yeux. A cet excellent repas entrecoupé de ce superbe spectacle de cabaret a succédé une soirée dansante toujours sous la houlette de « Les feux de la rampe ». Un grand merci à eux pour ce très bon spectacle, leur professionnalisme et leur gentillesse.



Dimanche matin rendez-vous était pris pour la randonnée pédestre. Vers 9h un groupe d'une quarantaine de personnes est parti d'un pas bien décidé. Petite balade bucolique (mais bien rythmée) de 2 heures avec un temps idéal, ni trop frais ni trop chaud, bref une température pour randonneurs. A mi-parcours sur le chemin du Conte une petite pause casse-croûte attendait les marcheurs, l'arrivée s'est faite dans la bonne humeur en attendant un petit vin d'honneur offert par la municipalité.



Le repas grillade du midi comptait une cinquantaine de participants et s'est continué par le concours de belote à partir de 15h que Madame et Monsieur Clément ont remporté.



Week-end festif réussi.

D.L.

Carnaval: Cette année, Giscos a fêté le jour du printemps avec un Carnaval coloré par les héros de notre enfance. Les petits garçons *Spiderman* et les petites filles *Reine des neiges* ont défilé dans le bourg de Giscos au milieu des *Wonder Woman*, *Blanche-neige* ou autre *Lucky Luke*. Les enfants et leurs parents, tout aussi déguisés, ont chanté en Occitan autour de Mme Carnaval, la sorcière Maléfice, condamnée à brûler par un tribunal festif... mais sans pitié. Merci à l'association des P'tits Loups pour l'organisation du goûter et du repas en musique qui a permis à tous de s'amuser et danser jusqu'à bien tard dans la nuit.



M.B.

Séjour scolaire en Dordogne:

L'art rupestre des hommes de Cro Magnon il y a 20 000 ans ! La grotte de Lascaux ! Les élèves de la classe de CE1-CE2 y pénétreront du 10 au 12 juin lors de leur sortie scolaire de fin d'année. Comme pour les anciens élèves en 2013, les enfants descendront dans le gouffre de Proumeyssac, parcourront le Musée National de la Préhistoire des Eyzies-de-Tayac ou celui du Thot et s'émerveilleront des reconstitutions du Roc de Cazelle. Merci à tous ceux qui ont acheté des gâteaux, des crêpes ou des tickets de tombola les deux dernières années pour permettre à nos jeunes de découvrir notre patrimoine.

M.B.

Kermesse des écoles du RPI

C'est à l'école de Saint Michel de Castelnau que la fête battra son plein le samedi 20 juin 2015 à l'occasion de la kermesse du RPI. Rendez-vous est donné au sein de l'école à 14h30 pour profiter des nombreux stands de jeux qui plairont aux enfants de 3 à 12 ans. A 17h, les élèves présenteront un spectacle enthousiaste et joyeux pour le plaisir de leurs parents. Après un repas paëlla (sur réservation), c'est jusqu'au bout de la nuit que la musique résonnera dans la salle des fêtes de Saint Michel.

M.B.

Repas des anciens:

Cette année encore, c'est dans une chaude ambiance amicale, que s'est déroulé le repas, désormais traditionnel, des anciens.

Après un bon repas et pour continuer dans la bonne humeur, l'animation a permis à certains de se faire plaisir en dansant.



D.L.

Le coin du cuistot:

LA CRUCHADE ou ESCOTON

Cruchade, millade ou cruchade dans la Grande Lande, escaouton en Chalosse ou en Marensin, escauton ou escoton.

Cette bouillie est avec le pain, la base de l'alimentation, et parfois, quand les temps sont difficiles, elle est même la seule alimentation. On la retrouve à tous les repas, toute l'année, et il est possible de l'accommoder de diverses façons, chacune des régions des Landes ayant la sienne.

Les ingrédients sont simples :

de la farine de maïs ou de millet, du sel et de l'eau.

On dilue la farine (6 à 8 poignées) peu à peu dans 1 litre d'eau salée bouillante en mélangeant sans arrêt et en chauffant très doucement. Un peu de farine de froment ajoutée à la fin de l'opération rend l'escauton encore meilleur.

Il faut laisser bouillir un peu et, quand la pâte est épaissie, on vide le contenu du chaudron dans des assiettes calottes et on laisse refroidir.

C'est un travail quotidien et fastidieux de trois quarts d'heure que cuire la cruchade dans une cheminée.

Une bonne cruchade ne doit pas avoir de grumeau ni.....être brûlée !!

Les gourmands peuvent tremper dans le fond du chaudron des petits morceaux de pain grillés sur les deux faces....

Une fois refroidie et coupée en tranches épaisses, la cruchade peut être mangée telle quelle, comme du pain et accompagnée de lard ou tartinée de graissérons. Tantôt, on l'émiette dans du lait sucré, on la grille et la saupoudre de sucre.

Elle se mange aussi farinée puis frite dans de l'huile ou du beurre, et là aussi saupoudrée de sucre une fois recouverte d'une belle croûte dorée.

Laissée dans son assiette, on peut ménager un trou au milieu de l'escaouton et y mettre de la graisse de jambon chaude dans laquelle on a fait frire des oignons. On déguste à la cuillère en débutant par les bords et en trempant les morceaux dans le réservoir du milieu.

Lorsque l'on fait des confits, la graisse et les menus morceaux de viande d'oie ou de porc qui restent au fond de la marmite après la cuisson, peuvent aussi servir de base à la préparation de la cruchade.

Il est également possible de mélanger farines de maïs et blé, mais pour beaucoup elle est consommée dans sa forme la plus simple : la pauvreté ne permet pas d'y rajouter quoique que ce soit ni de varier la farine.

Le millet est plutôt utilisé l'été.

Comme la cruchade de maïs a été longtemps la seule alimentation de beaucoup de landais et que cette céréale n'est pas un aliment complet, ceux qui ne consommaient rien d'autre ont été affligés d'une maladie, aux troubles cutanés et neurologiques sévères, due à la carence de vitamine PP : la pellagre. Ces troubles touchaient une grande proportion de la population et étaient remarqués par tous les observateurs se rendant dans la région .

F.B.

Rappel de la loi sur la sécurité des piscines :

La loi du 03 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines a introduit des dispositions de prévention des risques de noyade dans les piscines privées à usage individuel ou collectif.

La loi sur la sécurité des piscines impose l'installation d'un dispositif de sécurité normalisé pour les piscines enterrées.

Tous les propriétaires de piscines privées devront donc équiper leurs bassins de barrières , couvertures de sécurité, d'alarmes ou d'abris de piscines.

Selon la réglementation actuelle, un dispositif de sécurité

normalisé doit être installé

depuis le 1er janvier 2006 : pour la totalité des piscines

A ce jour les normes sont:

- ◇ des barrières de protection d'accès au bassin (NF P. 90-306)
- ◇ des systèmes d'alarme (NF P. 90-307)
- ◇ des couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage (NF P. 90-308)
- ◇ des abris de piscine (norme NF P. 90-307).



D.L.

Le saviez-vous:

La tarte



D'après les recherches historiques, ce dessert serait originaire de Lamotte-Beuvron en Sologne : les sœurs Stéphanie (1838-1917) et Caroline Tatin (1847-1911) y tenaient un restaurant, qui existe toujours sous le nom d'*Hôtel Tatin*, face à la gare, fréquenté par de nombreux chasseurs. Un dimanche d'ouverture de la chasse, alors qu'elle préparait une tarte aux pommes pour un repas de chasseurs, Stéphanie, étourdie, oublia dans le feu de l'action de mettre une pâte dans le moule et

l'enfourna simplement avec des pommes. S'apercevant de son oubli, elle décida de rajouter simplement la pâte par dessus les pommes et de cuire la tarte ainsi. Les chasseurs ont apprécié cette tarte, qui est devenue *la tarte Tatin*.

D.L.

Changement de dates pour la parution de notre prochain numéro pour coller au plus près des événements de la commune, il nous paraît plus judicieux que nos prochaines parutions soient en avril et en Octobre.

Des nouvelles du village

Recensement:

Comme vous le savez le dernier recensement a eu lieu en février dernier. Nous sommes désormais 186 habitants dans notre commune.

P e t i t e a n n o n c e :

Mise en vente de la tondeuse autoportée de la commune, dans l'état. C'est un modèle Husqvarna 250. **Prix ferme: 1000 €**

Contactez la mairie.

COIN LECTURE:

Dans le cadre de l'aménagement de notre futur point lecture, nous sommes toujours à la recherche de livres plutôt récents mais aussi d'étagères.

N'hésitez pas à venir en mairie nous faire part de vos dons, nous pouvons venir les chercher si nécessaire.

PAROLE DU VOYAGEUR

En traversant le village, je m'aperçois qu'un bel effort de fleurissement de la commune est engagé. Aussi bien devant la mairie, avec ces parterres originaux et très colorés, et que sur le pont du Giscos mais aussi chez les particuliers où les rosiers et les géraniums abondent dans les jardins. Ne fait-il pas bon vivre à Giscos?

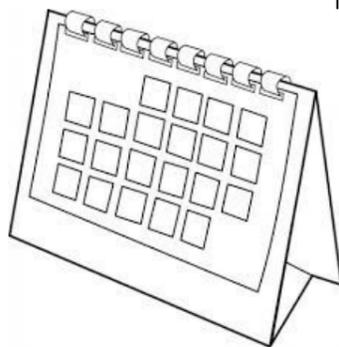


Petite phrase à méditer:

Il n'y a pas de clés pour le bonheur, la porte est toujours ouverte .

L'agenda Giscossais:

- 20 juin Kermesse du RPI
- Fête du 14 juillet - Repas citoyen.
- 21, 22 et 23 Août 2015: Fête de la Saint Barthélémy (Loto, Repas, Soirée dansante, Boules, Belote etc...)
- 29 et 30 Aout 2015. 1^{er} salon de la palombe à Casteljaloux. Démonstration, Exposition, concours de roucoulayres, préparation et recette animés par le chef Alain Darroze, etc...
- 17 Octobre Théâtre à Giscos avec la troupe de Cudos (Sous réserve)
- 6 et 13 décembre, élections régionales 2015.



Commune de Giscos
Mairie



Horaires d'ouvertures :
Mardi de 9h à 12h30
Jeudi de 9h à 14h

Téléphone: 05 56 65 82 36
Messagerie : mairie.giscos@wanadoo.fr

I M P O R T A N T :

Il est rappelé que le tri des verres, journaux et cartons permet de laisser de la place dans les poubelles pour les déchets alimentaires.

Retrouvez nous sur internet
à l'adresse :
giscos.fr



Coup de gueule.

Nous assistons encore à des dépôts sauvages sur notre commune.

Petit rappel de la loi et des risques encourus:

Le décret 2015-337 du 25 mars 2015 aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritus sur la voie publique. Ces faits sont actuellement punis de l'amende de 150 € (2^e classe). **Ils seront désormais punis de l'amende de 450 € (3^e classe).** Le décret maintient toutefois une amende de la 2^e classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif. La nouvelle contravention de 3^e classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 €. Ce texte permet également cette constatation et cette forfaitisation pour la contravention de la 4^e classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passages. Décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets (JO du 27 mars 2015).

- Après le vol du spot de la croix vers la rouille, la tentative de vol du portail de l'école, maintenant ce sont les arbustes à côté du pont du Giscos qui ont été vandalisés. Des personnes mal intentionnées ont tenté de les arracher sans succès (ils étaient reliés entre eux par du fil de fer). Malheureusement nous nous en sommes aperçus trop tard, ils se sont donc desséchés. Nous devons les remplacer.

Infos pratiques

Démarches pour :

Carte identité : en mairie de Giscos.

Passeport : en mairie de Bazas.

Permis de conduire :

en Préfecture de Bordeaux
ou S/Préfecture d'Arcachon
ou S/Préfecture de Libourne

Cartes grises : en sous préfecture de Langon

Déchèterie de Lerm :

Tél.: 05 56 65 84 39

Ouvert les Lundis, Mercredis, Vendredi et Samedi de 9h à 16h en continu.

C C A S :

Le CCAS propose une consultation, uniquement sur RDV pris en Mairie. Vous pourrez rencontrer un élu, il peut vous aider si vous avez un litige avec une administration (impôts, ERDF, Lyonnaise des Eaux, etc...) une assurance, une banque, un organisme de Crédit ou autre.

Le CCAS est tenu à la confidentialité.